

Vente d'un véhicule de particulier à particulier

Par **zaza67**, le **09/10/2015** à **09:08**

Bonjour,

J'ai vendu un véhicule de 10 ans il y a 8 jours à un particulier tout est ok, hors il vient de prendre contact avec moi en me disant que le véhicule à des soucis. lorsque nous possédions encore le véhicule nous n'avions aucun soucis. Il va passer au garage. Si il y a un soucis qu'elle recours à l'acheteur. Sommes nous obligés de participer à quoi que se soit ? combien de temps l'acheteur à recours au vendeur ? il a t'il des garanties ? que doit on faire.

Je vous remercie pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **09/10/2015** à **10:09**

Bonjour,

Le vendeur doit à son acheteur la garantie des vices cachés.

Voir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11007>